



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction générale de la création artistique

2018-2019

Rapport d'évaluation relatif à l'activité de formation

*Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne Pays de la Loire –
Pont Supérieur*

Musique

Table des matières

PRÉCONISATIONS FORMULÉES LORS DE LA DERNIÈRE PROCÉDURE	3
1. Rappel des préconisations.....	3
2. Prise en compte des préconisations.....	4
- A - INTRODUCTION : PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT	5
- B - ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT Politiques et dispositifs communs, le cas échéant, à l'ensemble des formations	6
Domaine 1 : Formation et pédagogie.....	6
Domaine 2 : Recherche.....	8
Domaine 3 : Pilotage et gouvernance de l'établissement et de l'offre de formation.....	9
Domaine 4 : Relation à l'étudiant.....	10
Domaine 5 : Inscription territoriale.....	11
Domaine 6 : Dynamiques nationale et internationale.....	13
- C - ANALYSE DU (DE CHAQUE) CURSUS DE FORMATION	14
Cursus 1 : Diplôme National Supérieur Professionnel de musicien.....	14
1. Objectifs pédagogiques de la formation.....	14
2. Organisation et modalités pédagogiques de la formation.....	14
Cursus 2 : Diplôme d'État de professeur de musique.....	14
1. Objectifs pédagogiques de la formation.....	14
2. Organisation et modalités pédagogiques de la formation.....	14
Pour les deux cursus.....	15
3. Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.....	15
4. Données relatives à la formation.....	15
- D - CONCLUSION	16
1. Points forts.....	16
2. Points faibles.....	16
3. Avis global.....	16
4. Préconisations.....	16
ANNEXE	17
Groupe d'experts chargés de l'évaluation :.....	17
Date de la visite : 12 et 13 décembre 2018.....	17
Personnes rencontrées :.....	17

PRÉCONISATIONS FORMULÉES LORS DE LA DERNIÈRE PROCÉDURE

1. Rappel des préconisations

Préconisations formulées dans le rapport d'évaluation 2013-2014 :

Les questions qui se posent et qui méritent une réflexion et des améliorations :

- 1. L'articulation et la place du DNSPM et du DE : la mise en cohérence des parcours de formation, la possibilité clairement offerte de préparer le DE après, ou à la fin du DNSPM sont des priorités ; le manque de clarté de la structuration du DE, ainsi que des concepts exposés dans les documents d'information seront ainsi traités.*
- 2. Il est nécessaire de pallier le manque de communication entre le pôle et l'université, en renforçant les liens avec cette dernière et en forgeant une interface. Une nomination récente crée un contexte très favorable à ce projet. Les étudiants de musiques traditionnelles (et de musiques actuelles) devraient ainsi mieux voir le lien entre l'approfondissement de leur pratique et la réflexivité convoquée par les approches de l'ethnomusicologie et de la sociologie de la musique.*
- 3. Il convient de réfléchir à la place de la formation instrumentale dans la réalité et dans les maquettes, tant au niveau du temps qui lui semble imparti que de sa traduction en crédit.*
- 4. Il convient de mieux cerner la la question des prérequis, singulièrement en ce qui concerne les musiques traditionnelles et actuelles ; il semble acquis que le premier cycle de l'enseignement supérieur n'est pas concerné par la formation initiale, ce qui n'est guère conforme aux standards européens. Or il faut veiller à l'acquisition des fondamentaux et éventuellement à la mise à niveau des étudiants en musiques actuelles amplifiées, la seule obtention du DEM constituant une garantie nécessaire mais pas suffisante.*
- 5. Il convient de pallier le manque de formation orchestrale . On pourrait envisager de mutualiser les sessions avec d'autres pôles, lorsqu'un déficit ne peut être comblé par les ressources locales (quatuor à cordes, orchestre).*

Éléments précisés dans le courrier DGCA du 28 juillet 2014 :

Outre celles figurant dans le rapport des experts que vous aurez également à mettre en œuvre, j'attire votre attention sur les préconisations suivantes issues de l'examen du dossier d'évaluation :

- développer la modularité des enseignements afin de favoriser la mise en œuvre de la formation continue et de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;*
- développer les pratiques collectives ;*
- renforcer et diversifier les partenariats pour les stages et les mises en situation professionnelle en vue de favoriser l'insertion des étudiants se destinant aux métiers de l'orchestre ;*
- poursuivre le développement de l'offre DNSPM vers les musiques traditionnelles et les musiques du monde, avec une diversification des aires de musiques couvertes, en s'appuyant sur les ressources du territoire de référence, riche de professionnels reconnus et de haut niveau, affirmant ainsi une identité forte de l'établissement au sein du réseau des établissements habilités ;*
- travailler également à l'ouverture pédagogique et la diversification de l'offre en jazz et en musiques amplifiées, au regard de l'offre de formation existante et des besoins d'emploi au plan interrégional, national, voire européen ;*
- travailler de façon prioritaire, à l'horizon de la rentrée universitaire 2015, à la compatibilité des maquettes pédagogiques conduisant en formation initiale au DE de professeur de musique et au DNSPM dans le cadre de parcours articulés, permettant aux étudiants en cursus DNSPM de bénéficier de la diplomation au DE.*

Enfin, les membres de la CNH ont tenu à souligner la nécessité d'aborder, de façon plus systématique dans les enseignements, la question de la prévention des risques.

Ces évolutions s'inscriront dans le contexte des enjeux régionaux et nationaux de structuration du paysage de l'enseignement supérieur et dans le contexte des évolutions législatives à venir, et dans la perspective de constitution d'un grand établissement d'enseignement supérieur de la création artistique sur le territoire.

Sachez que je me félicite d'ores et déjà de l'avancée des rapprochements par voie conventionnelle avec les établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer un DNSP dans le domaine du théâtre et de la danse : l'école supérieure d'art dramatique du TNB et l'école supérieure de danse du CNDC d'Angers.

2. Prise en compte des préconisations

Les préconisations ont été prises en compte dans l'ensemble.

L'articulation entre le DNSPM et le DE est réelle, car elle repose sur le principe que le DE représente un complément de formation pour des étudiants ayant suivi le parcours DNSPM : un nombre important d'UE du DE sont acquises lors de la formation au DNSPM, et représentent 930 ECTS sur 1350, soit plus des deux tiers de la formation. L'absence de proposition de formation au seul DE constitue une irrégularité.

Les échanges entre l'université et la direction du département musique du Pont Supérieur sont réels, mais les contacts entre les enseignants de l'université et leurs homologues du Pont Supérieur, ou à tout le moins les coordinateurs, restent à développer. L'université n'est pas représentée dans les instances du Pont Supérieur. Les étudiants sont dans l'ensemble satisfaits, mais il semble que des améliorations sont encore possibles dans les domaines des musiques traditionnelles et des musiques actuelles.

La formation à la pratique d'orchestre et à la musique de chambre repose sur les partenariats avec les orchestres et ensembles régionaux.

Dans le champ des musiques traditionnelles, l'offre DNSPM reste volontairement orientée sur les musiques bretonnes et celtiques, ce qui est justifié par la présence sur le territoire de nombreux partenaires reconnus et n'empêche cependant pas l'ouverture sur des pratiques musicales plus éloignées ; la formation conduisant à un master « artistes des musiques traditionnelles » a été élaborée en co-accréditation avec l'université Bretagne occidentale à Brest.

Une attention est portée à la question des risques corporels, qui fait l'objet d'un complément de formation sous forme d'échanges et d'ateliers avec des intervenants spécialisés (kinésithérapeute, orthophoniste, ostéopathe, etc.), sans toutefois figurer dans les maquettes ; la question des risques psycho-sociaux ne semble pas traitée.

– A –

INTRODUCTION : PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Pont Supérieur, pôle d'enseignement supérieur pour la musique et la danse, est implanté sur les deux régions Bretagne et Pays de la Loire. Il est constitué en un EPCC ayant pour membres l'État (représenté par les deux DRAC), les deux régions, la collectivité Brest Métropole, les communes d'Angers, Nantes et Rennes, les universités d'Angers, Nantes et Rennes 2.

L'établissement est implanté sur deux sites principaux, à Nantes et à Rennes. Cette double implantation, souhaitée par les tutelles régionales, n'est pas sans soulever des difficultés ; nous y reviendrons. L'enseignement de la danse se déroule à Nantes, celui de la musique à Rennes. Certaines activités ont lieu également à Angers (danse au CNDC) et à Brest (enseignement à distance dans des studios de l'université de Bretagne occidentale). Le site de Nantes accueille en outre la direction générale, l'administration et les services supports.

La présente mission s'est déroulée uniquement dans les locaux du site de Rennes, qui accueille toutes les activités musicales. Afin que nous puissions nous entretenir avec elles, certaines personnes établies sur le site de Nantes (administrateur, directeur du département danse, représentante des étudiants en danse) ont effectué le déplacement spécialement depuis Nantes.

La directrice générale, Catherine Lefaix-Chauvel, vient de prendre ses fonctions après 10 mois d'un intérim assuré par le directeur du département musique, Benoît Baumgartner. L'auto-évaluation demandée dans le cadre de la procédure d'accréditation a été rédigé par ce dernier, avec la contribution importante du directeur des études chorégraphiques. Arrivée au moment de l'envoi du document à la DGCA, la nouvelle directrice n'a pas été en mesure de participer de façon conséquente à sa rédaction.

Offre pédagogique¹ de l'établissement dans le domaine artistique :

Diplôme d'État de professeur de musique

- Discipline accompagnement
 - Option danse
 - Option musique
- Discipline direction d'ensembles
 - Option instrumentaux
 - Option vocaux
- Discipline enseignement instrumental ou vocal
 - Domaine classique à contemporain
 - Domaine jazz et musiques improvisées
 - Domaine musique ancienne
 - Domaine musiques actuelles amplifiées
 - Domaine musiques traditionnelles
- Discipline formation musicale

Diplôme National Supérieur Professionnel de musicien

- Spécialité chef d'ensembles instrumentaux ou vocaux
 - Ensembles vocaux
- Spécialité instrumentiste chanteur
 - Instrumentistes des répertoires classiques à contemporains
 - Musiques traditionnelles
 - Musiques actuelles amplifiées

Pour les musiques traditionnelles, l'enseignement porte sur les musiques des aires culturelles celtiques et bretonnes.

NB : Il a été décidé de mettre fin, à compter de la rentrée universitaire 2018, à l'offre de formation au DNSP de musicien dans la spécialité « Chef d'ensembles vocaux », en raison du constat récurrent du nombre très faible de candidats.

Rappelons que l'enseignement pour le DE de professeur de danse couvre les trois esthétiques : classique, contemporain, jazz.

¹ L'offre pédagogique ne reprend pas systématiquement les intitulés de diplôme exacts, figurant en annexe de l'arrêté correspondant, pour lesquels l'accréditation emporte habilitation.

– B –
**ANALYSE DU FONCTIONNEMENT
DE L'ÉTABLISSEMENT**

Politiques et dispositifs communs, le cas échéant, à l'ensemble des formations

Domaine 1 : Formation et pédagogie

Les formations proposées par Le Pont Supérieur mènent au DNSP de musicien, au DE de professeur de musique et au DE de professeur de danse (options classique, contemporain, jazz). Le DE est accessible en formation initiale ou en formation continue. Le DE de professeur de musique peut également être obtenu par la VAE. La formation au DNSP de musicien est accessible en formation initiale uniquement.

En partenariat avec l'Université de Bretagne occidentale (UBO), le Pont supérieur est accrédité par le MESRI à délivrer un master « Arts de la scène et du spectacle vivant ».

Sauf mention explicite, la présente analyse porte exclusivement sur les cursus musique (DNSP et DE).

Parcours DNSPM et DE

Le cursus du DNSPM et celui du DE de professeur de musique sont indissociables, avec un concours d'entrée commun. Le DNSPM est considéré comme socle de la formation au DE, qui ne peut commencer qu'à partir de la troisième année du DNSPM. Cela crée une obligation non prévue par les textes, problématique à plusieurs titres :

- cette obligation est de nature à dissuader certains étudiants potentiels, en particulier pour la formation continue ;
- à l'inverse elle laisse de côté un certain nombre de candidats, qui souhaiteraient pouvoir bénéficier, comme c'est le cas dans les autres pôles supérieurs, d'une double formation, dès la première année ;
- repousser la préparation au DE en troisième année ne permet pas d'inscrire cette préparation dans un temps long plus à même de préparer les étudiants à leur futur métier d'enseignant-interprète ;
- les dispositifs de préparation en amont, dans les deux premières années de cursus, semblent pouvoir être optimisés (nombre et qualité des stages de mise en situation d'enseignement, en école de musique notamment, encadrement de ces stages, etc.). Le décalage est net sur ce point entre le rapport d'auto-évaluation – qui insiste sur la notion de « réflexivité » et d'aller-retour entre théorie et pratique – et la perception des étudiants, qui dissocient clairement la formation DNSPM de celle au DE (en 3^e année, sur une unique journée par semaine).

Les maquettes pédagogiques répondent globalement aux attendus des référentiels. Cependant, alors que les maquettes des cursus DNSPM sont établies pour chaque discipline de l'offre de formation et font apparaître des contenus adaptés, le cursus du DE de professeur de musique ne fait l'objet que d'une seule maquette indifférenciée. Cela peut certes se justifier par le fait que la formation au DE n'est accessible qu'à partir de la troisième année de DNSP. **Cette obligation ne peut toutefois être appliquée dans le cadre d'une VAE.** Les différents types de métiers pour lesquels le DE est délivré (enseignement instrumental, formation musicale, accompagnement musique, accompagnement de la danse, etc.) appellent des compétences pédagogiques et didactiques particulières, ainsi que de modalités d'exercice variées (l'organisation de l'enseignement et le rapport à l'environnement professionnel sont très différents pour un professeur d'instrument, un professeur de formation musicale et un accompagnateur) : les spécificités de ces diverses formes d'enseignement devront être prises en compte et apparaître clairement.

Par ailleurs, les documents de l'établissement limitent l'accès à la formation initiale aux étudiants répondant à l'obligation de « *Ne pas avoir interrompu ses études musicales initiales depuis plus de 2 ans* » : **cette condition n'est plus conforme à la réglementation**, elle a été supprimée par l'arrêté du 29 juillet 2016 modifiant l'article 2 de l'arrêté du 5 mai 2011 relatif au DE de professeur de musique. Il conviendra d'amender le règlement du Pont Supérieur en ce sens.

Partenariats pédagogiques avec les universités

Au-delà de l'éclatement géographique, le choix des universités partenaires de Nantes, Rennes 2, Brest (master musiques traditionnelles), Angers et Lyon 2 pose la question du lien entre ces différentes structures et de leur implication dans les formations proposées. Pédagogiquement, la place de l'université de Rennes 2, par exemple, pourrait être renforcée en associant davantage les coordinateurs du DE et du DNSPM à la définition des objectifs annuels, et en les associant plus clairement aux différentes instances de réflexion (conseil pédagogique, etc.).

Les relations avec l'université Rennes 2 sont qualifiées de satisfaisantes. Les représentants de l'université insistent sur l'interaction entre étudiants, issus ou non du Pont Supérieur, ainsi que sur la qualité des échanges avec le Pont Supérieur, indiquant avoir trouvé un « point d'équilibre ». Une relation directe existe entre les deux directeurs des départements musique du Pont Supérieur et de l'université, mais les enseignants intervenant en DNSPM ne rencontrent pas les coordinateurs et ne sont pas associés aux réunions pédagogiques. De plus, leur participation au concours d'entrée du Pont Supérieur n'est actée que pour une unique session, ce qui pourrait être revu. Le dialogue entre les responsables de scolarité permet de faire preuve de souplesse dans la gestion des calendriers, notamment en période d'examens, et d'assurer un suivi individualisé des étudiants.

Les étudiants en musique classique se disent satisfaits de l'enseignement universitaire ; ce n'est pas tout à fait le cas des étudiants des musiques actuelles et traditionnelles, qui éprouvent une certaine difficulté à se greffer sur des promotions très majoritairement constituées d'étudiants inscrits uniquement à l'université. Les cours proposés (hormis l'analyse en ethnomusicologie en licence 3) sont communs à l'ensemble des promotions et donc mutualisés. Si cela peut se concevoir pour des questions d'ordre économique, cela rend plus complexe une prise en compte appropriée et plus individualisée des attentes des étudiants en DNSPM, distinctes de celles des étudiants uniquement inscrits en licence de musicologie. La différence de notation entre l'université (jugée plus « sévère ») et le Pont Supérieur, et le principe de la compensation inter et intra-modulaire proposée par l'université, conduit certains étudiants à s'impliquer davantage dans les cours dispensés au Pont Supérieur, parfois au détriment des cours universitaires. Sous réserve que les deux structures soient en mesure d'y affecter des moyens, proposer aux étudiants du Pont Supérieur quelques cours spécifiques est une option à envisager pour les encourager à mieux s'impliquer, sans toutefois renoncer à la « mixité » des groupes qui, telle qu'elle est pratiquée actuellement, représente un réel atout pour les étudiants des deux structures.

Du côté de l'action culturelle, le service culturel de Rennes 2 est également en lien régulier avec l'administration du Pont Supérieur. Les étudiants du Pont Supérieur sont également sollicités pour se produire en concert dans le cadre de l'action culturelle universitaire.

Le CFMI de Rennes n'est pas évoqué dans le dossier d'auto-évaluation, et les liens avec l'inspection académique semblent inexistantes, hormis pour la danse. Aucune réflexion n'a encore été entamée avec la direction du CFMI pour proposer une articulation des formations entre les deux établissements. Cette lacune aurait pour cause des difficultés relationnelles, mais le dialogue devrait être facilité avec le nouveau directeur du CFMI, qui intervient au Pont Supérieur, pour aller vers de nouvelles mutualisations et ouvrir des perspectives en matière d'ingénierie de la formation (création possible d'un Master). Nous ne pouvons qu'encourager une collaboration renouvelée avec le CFMI, par le développement de passerelles permettant aux étudiants de bénéficier des compétences du CFMI en matière de pédagogie, et d'EAC, de relation à des publics autres que ceux des conservatoires ou des salles de concert, tout en facilitant le cas échéant l'obtention du DUMI pour ceux qui le souhaitent.

Le master « Arts de la scène et du spectacle vivant » en partenariat avec l'université de Bretagne occidentale concerne neuf étudiants.

Interdisciplinarité, innovation pédagogique

L'éloignement des deux sites principaux ne favorise pas les synergies pédagogiques et nuit à la mise en œuvre de dispositifs transversaux susceptibles de réunir les étudiants musiciens et danseurs. Précédemment (jusqu'en 2013), les étudiants menaient conjointement un projet de 80 heures et suivaient un « tronc commun » en pédagogie et didactique. La dissociation entre les pôles de Nantes et de Rennes a empêché la pérennisation de ces initiatives, qu'il serait souhaitable de pouvoir réactiver en banalisant quelques semaines par an, dédiées à la construction d'un projet commun, répondant en cela aux attentes des étudiants, tant du côté de la danse que de la musique (une semaine unique, comme c'est le cas actuellement, étant largement insuffisante). Les relations entre la danse et les musiques traditionnelles sont inexistantes.

En ce qui concerne la musique, une forte demande est exprimée, tant de la part des coordinateurs de pôles que des étudiants, de repenser les interactions et d'aller vers une homogénéisation du fonctionnement des trois domaines esthétiques – musiques actuelles, classiques et traditionnelles.

Le dossier d'auto-évaluation insiste fortement sur l'innovation pédagogique (journaux de bord permettant de rendre compte des stages, captations vidéos, etc.). Les étudiants semblent satisfaits de ces outils et de ces nouvelles pratiques.

La diversification des parcours et l'évolution des pratiques et compétences professionnelles est à souligner positivement (place accordée aux pratiques artistiques des amateurs, à l'ouverture aux différentes formes artistiques, aux compétences professionnelles transversales, à la préparation à l'insertion professionnelle par 5 stages en cours de cursus).

Domaine 2 : Recherche

La recherche est particulièrement bien représentée au sein du Pont Supérieur, à travers un certain nombre de journées d'études, des colloques, les partenariats universitaires, et soutenue par une ligne budgétaire spécifique.

La signature d'une convention triennale (2015-2018) entre le Pont Supérieur, le laboratoire « Éducation, Cultures, Politiques » (ECP) de l'université de Lyon 2 et le Centre de Recherche en Éducation de Nantes (CREN) de l'Université de Nantes, a permis l'organisation de séminaires et de journées d'études, ainsi que d'un colloque annuel, ainsi que la mise en place d'un atelier de recherche sur la formation des artistes et des enseignants (ARFAE). La publication d'un ouvrage interdisciplinaire intitulé « *Transmettre. Art Pédagogie Sensible* » au printemps 2018 rend compte du dialogue mené entre artistes et universitaires ; il est le résultat de 8 séminaires et d'un colloque. Nous ne pouvons que souhaiter la poursuite du travail engagé, qui apporte non seulement une réflexion constructive entre praticiens et pédagogues, mais permet aussi une initiation à la recherche pour les étudiants du Pont Supérieur, particulièrement utile en cas de poursuite d'études en master.

Les « journées professionnelles » Treuzkas (deux éditions en 2014 et 2017), mettant elles aussi en relation différents intervenants complémentaires (étudiants de la licence musiques traditionnelles, universitaires, interprètes...) représentent également une expérience à proroger, de même que les journées Zéphémères (chercheurs, professionnels, anciens étudiants en DNSPM). Et ce d'autant plus que l'ouverture du nouveau master « Musiques traditionnelles », porté par le Pont Supérieur et l'université de Bretagne occidentale et qui fait l'objet d'une co-accréditation par le MESRI, requiert une attention toute particulière à la recherche, en visant le développement d'une recherche-action propice aux interactions entre « théoriciens » et « praticiens ». Le seul bémol pourrait provenir des difficultés d'ordre organisationnel, liées à l'éloignement géographique des stagiaires et des pôles d'enseignement (visioconférences pour certains séminaires, 3 regroupements seulement par semestre). Sur la durée, cette atomisation de la formation et de la recherche pourrait être préjudiciable au bon fonctionnement du master, en limitant les synergies possibles entre les étudiants et une équipe pédagogique inévitablement très éclatée. Cependant, afin d'attirer davantage un public étudiant et de limiter la baisse de fréquentation de ces journées, il pourrait être judicieux de les faire évoluer vers d'autres domaines, comme celui de la pédagogie. En la matière, construire un partenariat avec un laboratoire rennais (et non seulement avec l'université de Nantes) pourrait faciliter la prise en compte de cette dimension.

Des interrogations demeurent sur le rôle et la fréquence du Conseil Scientifique et de la Recherche : nombre de séances annuelles, participation universitaire, rédaction d'un plan d'actions...

Domaine 3 : Pilotage et gouvernance de l'établissement et de l'offre de formation

Moyens de fonctionnement

Le Pont Supérieur dispose de locaux dans chacune des villes de Nantes et Rennes. Cette double-implantation, justifiée par le financement majoritaire des deux régions et l'adhésion des deux villes à l'EPCC, pose de sérieux problèmes tant au niveau logistique que de cohésion d'équipe, et a un impact budgétaire significatif. Les difficultés qui en résultent sont évoquées dans le document d'autoévaluation produit par l'établissement (p. 7) :

« Néanmoins, au-delà du réel intérêt pédagogique et artistique de croiser les contenus de formation, le choix des tutelles d'implanter à la création de l'EPCC le département musique à Rennes et le département danse à Nantes, contraint la dynamique interne de la transversalité danse-musique : de nature budgétivore, les contraintes matérielles par ailleurs de circulation des étudiants entre les deux sites distants de 110 km limitent les apports transversaux, même si les deux départements parviennent à réaliser une, voire deux, actions conjointes par année universitaire pour le plus grand bénéfice des étudiants. »

Nous confirmons que ces propos reflètent bien la réalité de la difficulté, amplifiée par la différence qualitative et quantitative entre les locaux de Nantes et de Rennes. Citons pour exemple les équipements pour les musiques actuelles : ils sont défectueux à Rennes, alors qu'il existe un studio bien équipé à Nantes que les étudiants rennais ne peuvent pas utiliser en raison de la distance.

Les locaux rennais appartiennent en indivision à la ville de Rennes, à la région de Bretagne et au département d'Ille-et-Vilaine. Aux termes de la convention de mise à disposition du Pont Supérieur (signée par la ville de Rennes uniquement), l'entretien courant des locaux est à la charge du Pont Supérieur, cependant que la Ville assure le gros entretien du bâtiment, la vérification et la mise aux normes des installations et équipements (chauffage et climatisation, eau, gaz, électricité), et prend charge le coût des fluides.

S'ils présentent l'avantage d'être intégralement dédiés au Pont Supérieur qui en assure la gestion, ces locaux ne répondent pas aux attentes au moins à deux titres : sécurité et confort de travail.

- La visite des bâtiments et des installations laisse en effet à penser que des mises aux normes de sécurité sont indispensables à brève échéance, particulièrement en ce qui concerne l'installation électrique.
- L'accès autorisé aux étudiants 24 heures sur 24, qui suscite évidemment leur enthousiasme, n'est pas sans risque : il n'est pas rare en effet que des étudiants travaillent de nuit et se retrouvent seuls dans un bâtiment isolé sans personnel d'astreinte pour en assurer la sécurité. Cela pourrait générer de graves problèmes de responsabilité.
- Les studios et salles de travail ne sont pas adaptés à l'enseignement musical en raison de l'absence totale d'isolation phonique entre les salles – ce qui occasionne également une forte gêne pour le personnel administratif, contraint à avoir recours à des protections adaptées (bouchons d'oreille). Plus généralement, un traitement acoustique pour adapter les salles aux émissions sonores liées aux différentes esthétiques et pratiques musicales serait nécessaire.
- Les locaux ne sont pas maintenus dans un état d'ordre et de rangement convenable, et sont parfois encombrés de petit matériel (matériel informatique inutilisé, câbles électriques, etc.) ; la cafétéria, autogérée par les étudiants, se trouvait lors de notre visite dans un désordre surprenant.
- La configuration des locaux rend très difficile l'accueil de personnes à mobilité réduite.

Le déménagement prévu à l'horizon 2021 dans de nouveaux locaux partagé avec le CRR permettra d'accueillir les étudiants et les intervenants dans de meilleures conditions – sans toutefois faciliter a priori les relations entre musique et danse. Cependant, en attendant de cette échéance encore lointaine et dont ne bénéficieront pas les étudiants actuels, nous ne pouvons qu'encourager l'encadrement de l'établissement à remettre de l'ordre dans les locaux actuels et à effectuer dans les meilleurs délais les travaux de mise aux normes d'un établissement recevant du public.

Malgré un contexte de financement contraint, le budget 2020 sera équilibré sans prélèvement sur les fonds propres, grâce en partie à des mesures de rationalisation de certaines dépenses.

Gouvernance, dialogue social, fonctionnement administratif

La directrice générale, Catherine Lefaix-Chauvel, vient de prendre ses fonctions après 10 mois d'un intérim assuré par le directeur du département musique, dont il convient ici de saluer l'abnégation. Le précédent directeur général avait quitté ses fonctions à la fin de l'année 2017, après une période de forte crise de gouvernance et de relation avec les tutelles. Selon les témoignages que nous avons pu recueillir, il semble que les étudiants n'aient pas été affectés par cette crise, ressentie principalement par les personnels administratifs et certains intervenants.

Le dialogue social, apparemment inexistant sous l'ancienne direction, reste à construire. Les outils permettant une interaction plus régulière entre les personnels et la direction peuvent pour cela être mobilisés (registre SST, réunions hebdomadaires entre personnels administratifs, présence renforcée de la direction). Consciente de ces difficultés, la directrice générale a commencé un travail d'harmonisation entre les sites par la mise en place de nouvelles procédures, l'utilisation de logiciels adaptés (un « commun » pour le partage de documents, indispensable en multi-site, logiciel de scolarité), la révision de l'organigramme général ainsi que de certaines fiches de postes (en incluant un nouveau poste de chargé de communication), l'abandon d'un fonctionnement en silo au profit de liens accrus entre les équipes, une présence plus équilibrée entre les deux sites (la directrice partage sa semaine entre Nantes et Rennes).

La directrice générale évoque la confiance à restaurer avec les tutelles – attente forte – tout en demandant de laisser du temps pour la réorganisation. Les équipes sont restées mobilisées au service des étudiants, ce qui est un atout pour la nouvelle étape entreprise.

La directrice sait devoir développer la bonne articulation entre les personnels administratifs du pôle de Rennes et l'administrateur installé à Nantes, maillon essentiel pour permettre l'évolution positive de la structure. D'une manière générale, recréer du lien entre les personnels apparaît une nécessité, et doit passer par la mise en place de nouvelles habitudes de travail en commun, inter-sites : organiser les groupes de travail, veiller à la restitution aux équipes et à la circulation de l'information, assouplir l'organisation en postes extrêmement spécialisés qui rend difficile voire impossible la prise de relais en cas d'absence d'un agent. La mise en œuvre de projets, tels que la création d'un réseau d'alumni, la recherche de nouveaux partenariats à l'international, etc., serait de nature à réalimenter la motivation au sein du personnel administratif.

La directrice bénéficie pour son action du soutien et de la compétence de l'actuel administrateur, mais celui-ci est en situation d'intérim et devrait quitter ses fonctions prochainement, au retour de l'administratrice titulaire.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est en cours de rédaction et sera présenté prochainement au conseil d'administration. Il doit ainsi être finalisé au plus vite, afin d'intégrer plus visiblement la prévention des risques psycho-sociaux et la notion de qualité de vie au travail, de même que la formation d'un assistant de prévention sur le site de Rennes.

La mise en œuvre du télétravail doit être rendue opérationnelle, car susceptible d'intéresser des agents domiciliés à une longue distance (la fermeture du site de Saint-Brieuc dédié à la formation continue a amené des agents à travailler à Rennes).

L'équipe pédagogique du département musique semble soudée et attentive à la concertation. Peut-être pourrait-elle être renforcée vis-à-vis des enseignants de l'université, qui ne participent pas aux réunions pédagogiques ou de concertation. Certains enseignants relèvent cependant le nombre insuffisant de réunions des coordinateurs des trois départements musique et l'absence de logique de projet, qui permettrait de les décloisonner. Là encore, créer des transversalités accrues entre les étudiants pourrait s'avérer pédagogiquement intéressant, en les aidant à s'ouvrir à d'autres cultures musicales. De même, la coordination entre les équipes pédagogiques danse et musique doit être consolidée, afin de promouvoir des projets partagés.

Domaine 4 : Relation à l'étudiant

L'accompagnement des étudiants et stagiaires par les membres de l'équipe d'encadrement administratif et le directeur du département musique est acquis et fondé sur une proximité et une disponibilité certaines. Le dialogue avec la direction du département est particulièrement opérant : deux entretiens annuels, individuels, permettent à chaque étudiant de faire part de son ressenti, de ses objectifs et de ses difficultés éventuelles. Cette écoute constante favorise l'intégration des étudiants au sein de la structure et crée un « esprit de promotion » clairement perceptible. L'ambiance « unique », la solidarité entre les étudiants, le professionnalisme et la qualité des échanges avec l'administration sont autant de points de satisfaction exprimés par les étudiants.

La recherche de l'autonomie de l'étudiant dans son cursus est réelle, l'un des objectifs des maquettes étant de lui donner les outils nécessaires pour construire sa propre méthodologie. A contrario, il conviendrait cependant d'instaurer des moments plus fréquents de « mise en commun » et d'échanges, entre étudiants et équipe pédagogique, par exemple pour la restitution des rapports de stage.

Une attention certaine est portée aux conditions d'étude. La possibilité de travailler dans les locaux 24 heures sur 24 (par le biais d'un accès avec clé sécurisée) est unanimement appréciée. Réitérons toutefois à ce propos l'impérieuse nécessité d'un renforcement des mesures de sécurité et de sûreté.

Une place importante est laissée à l'enquête (datée de 2017) sur l'insertion professionnelle des étudiants en musique et danse. Ses résultats témoignent certes d'un taux d'embauche satisfaisant à court terme, mais aussi de la précarité des diplômés et de leur difficulté à obtenir des postes pérennes (nécessité d'accepter 2, 3 ou 4 postes distincts pour parvenir à un service complet, nombreux déplacements, manque d'ancrage dans chaque structure...). Ce constat sans appel pourrait amener une réflexion plus générale sur les poursuites d'études des étudiants après le DNSPM et le DE, afin de pouvoir leur proposer, par l'obtention d'un master, des conditions d'embauche plus favorables.

L'organisation proposée pour les étudiants en formation initiale et continue pour la préparation au DE (une journée par semaine et stages pendant les vacances scolaires) est particulièrement appréciée, car elle permet de concilier vie professionnelle et études. Cependant, la recherche des différents lieux de stage pour les mises en situation professionnelle est complexe et chronophage, et nécessiterait un accompagnement renforcé de l'établissement.

L'organisation du concours d'entrée pour les étudiants en formation continue DE, dont les règles peuvent avoir été considérées comme « subjectives » et mouvantes par les candidats (nécessité de clarification de ces règles, en amont du concours).

Les étudiants expriment une forme d'anxiété de la paupérisation, nombre d'entre eux étant issus de familles modestes. La direction du département musique est consciente de la paupérisation globale des étudiants, également relevée par plusieurs intervenants, et que traduit le taux élevé de boursiers dans chaque promotion. Un accompagnement est proposé en début de cursus pour les aider à trouver, si nécessaire, un emploi « alimentaire » pour les aider à financer leurs études (la plupart des étudiants exercent une activité rémunérée d'au moins 10 heures hebdomadaires). L'assistance sociale aux étudiants est un point à développer, en coordination avec l'université. En effet, les dispositifs d'aide mis en place à l'université semblent méconnus de la direction du Pont Supérieur. Un rapprochement avec le service dédié de l'université de Rennes 2 serait certainement profitable aux étudiants souhaitant bénéficier d'aides ponctuelles, voire d'une exonération partielle ou totale de la double inscription.

Aucune démarche qualité n'est proposée aux étudiants en musique, à la différence des étudiants en danse. Il serait judicieux d'adapter au département musique la grille d'évaluation des enseignements pour le département danse, afin de pouvoir réellement prendre en compte les remarques formulées et les attentes des étudiants.

Une réflexion sur le calendrier d'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration pourrait être initiée avec eux, afin de faire coïncider davantage ces élections aux contraintes et réalités des cursus (durée du mandat, période des élections).

Domaine 5 : Inscription territoriale

Le rapport d'autoévaluation fait apparaître un nombre conséquent de partenariats, sans qu'il soit toujours possible de préciser la « qualité » de ces derniers (convention-cadre ou non, fréquence des échanges, incidence au plan pédagogique). Un projet de « charte commune » est mentionné (p. 28 du rapport d'autoévaluation) sans autre précision quant à son contenu et à ses objectifs.

Les trois partenariats présentés lors des entretiens, relevant des différents champs esthétiques du Pont Supérieur, montrent une certaine disparité dans les réponses apportées aux attentes des étudiants.

- **Le Nouveau Pavillon** (scène conventionnée pour les musiques traditionnelles à Bouguenais, 44), partenaire depuis 2014, apporte l'expérience d'une salle de spectacle. Il propose aux étudiants de troisième année une immersion dans la vie d'une structure professionnelle dans tous ses aspects, avec deux jours en décembre de découverte administrative et technique, et une semaine en juin pour la préparation et le montage de spectacle, aboutissant à un concert. Des contrats de co-réalisation sont conclus dans le cadre de la convention.

- **Antipode** (MJC bénéficiant du label SMAC) est un partenaire de longue date du CRR de Rennes. Le directeur du département musique, précédemment directeur du CRR, a opportunément prolongé ce partenariat avec le Pont Supérieur. Antipode accueille chaque année l'épreuve de pratique artistique, sous forme de présentation publique gratuite avec, en première partie, des projets des étudiants moins avancés (les étudiants ont toutefois indiqué que le public de ces prestations, peu nombreux, était essentiellement composé des autres étudiants et de leurs proches). Le temps de formation avec les techniciens semble sommaire (deux jours de « résidence » pour préparer le concert. La coordination avec le Pont Supérieur n'est pas formalisée (si ce n'est un temps d'échange ponctuel sur la maquette pédagogique), et il n'est pas prévu de réunion de bilan au-delà d'échanges informels entre les pédagogues : il y a là un point à améliorer. Antipode et le Pont Supérieur organisent quelques master-classes. Le développement de l'insertion professionnelle se heurte aux contraintes des plannings respectifs. Antipode n'est pas en mesure de mettre des studios à disposition des étudiants.
- **L'Opéra de Rennes** et le Pont Supérieur ont établi un lien fort, régi par une convention cadre pluriannuelle et un avenant annuel. Ce lien permet aux étudiants chanteurs de se projeter dans leur futur métier dans tous ses aspects (excellence artistique, transmission, rapport au public, etc.). Les étudiants sont intégrés au chœur de chambre Mélisme (chœur non permanent en résidence à l'opéra) et se voient parfois confier des seconds rôles (les étudiants sont rémunérés pour les représentations). Huit étudiants bénéficient actuellement de cette collaboration avec l'Opéra de Rennes. Des auditions « blanches » sont organisées à l'Opéra, ainsi que les épreuves vocales de fin de cursus. Il est parfois également fait appel aux étudiants instrumentistes. Les spectacles tournent dans les trois villes Rennes, Angers et Nantes grâce à la collaboration avec Nantes-Angers Opéra qui va s'étendre aux scènes nationales de Dunkerque, Besançon et Quimper dans le cadre d'un consortium. L'opéra accueille en outre les étudiants pour des stages d'observations sur l'ensemble des métiers (3 jours) et leur permet d'assister aux répétitions (orchestre, chanteurs, mise en scène). Le directeur de l'opéra, tout récemment nommé, se félicite du très bon niveau des chanteurs du Pont Supérieur. Il regrette la disparition de la formation de chef de chœur tout en reconnaissant le problème du débouché professionnel.

En plus de ces trois exemples dont nous avons pu rencontrer les responsables, le Pont Supérieur a développé un nombre important de partenariats (environ une cinquantaine répertoriés) : conservatoires, écoles, universités, lieux de diffusion, festivals, centres de ressources, etc. Ils permettent de proposer aux étudiants des master-classes, des stages d'observation des différents métiers du spectacle, la participation à des concerts, l'accueil en résidence, l'embauche pour des activités de médiation. Quelques-uns sont cités ici pour mémoire :

- **Angers-Nantes Opéra** (depuis 2018)
- **Orchestre National des Pays de la Loire**
- **Orchestre Symphonique de Bretagne**
- **Le Lieu Unique**, scène nationale (Nantes) :
- **Le Quartz**, scène nationale (Brest)
- **Le Carré**, scène nationale (Château Gonthier)
- **Le Manège**, SMAC (Lorient)
- **La Nouvelle Vague**, SMAC (Saint-Malo)
- **Trempolino**, centre de ressources pour les musiques actuelles (Nantes)
- **Le Jardin Moderne**, centre de ressources (Rennes)
- **L'Abbaye royale de Fontevraud**, centre culturel de rencontres
- **La Folle Journée** (Nantes)
- **Théâtre Universitaire de Nantes**
- **La grande Boutique**, centre de création des musiques populaires en Bretagne intérieure
- **La Soufflerie**, scène conventionnée (Rezé)
- **Le centre chorégraphique national de Rennes et de Bretagne**
- **Le centre culturel breton « Amzer Nevez »** (Ploemeur)
- **Le Théâtre national de Bretagne** (Rennes)
- **Le CNDC d'Angers**
- **Les Champs libres**, espace multiculturel rennais
- **Le Labo**, espace musiques actuelles (Dinan)
- **Fédération des musiciens bretons « Bodadeg ar Sonerion »**
- **Association des festivals de musique classique de Bretagne**

Les partenaires sont absents des instances du Pont Supérieur (conseil pédagogique, conseil d'établissement, conseil d'administration). Le Nouveau Pavillon aurait toutefois participé à des « conseils professionnels » dans le cadre de l'accompagnement des étudiants sur l'insertion professionnelle, mais il ne s'agit pas d'un dispositif pérenne. Il conviendrait d'associer les partenaires les plus représentatifs à certaines instances de concertation du Pont Supérieur.

Domaine 6 : Dynamiques nationale et internationale

Membre de l'Association Nationale d'Établissements d'enseignement Supérieur de la Création artistique dans le domaine des Arts de la Scène (ANESCAS), le Pont Supérieur maintient des liens forts avec l'ensemble des pôles d'enseignement supérieur du territoire national. Il compte également des partenaires hors des deux régions Bretagne et Pays de la Loire, tels que l'université de Lyon 2 ou le Studio des Variétés à Paris.

L'intérêt du directeur du département musique pour les relations internationales a permis de donner au Pont Supérieur une envergure et des résultats visibles en la matière. Des partenariats avec des structures d'enseignement musical ont été établis dans plusieurs pays européens pour des mobilités sortantes et entrantes. Un poste administratif (temps partiel 80 %) est intégralement dédié au suivi du programme Erasmus (lien avec l'agence Erasmus de Bordeaux, conventions de stages, déplacements...), mais la recherche d'établissements d'accueil à l'étranger sur les conseils des enseignants reste à la charge des étudiants. Cela, à quoi s'ajoute le fait que la bourse Erasmus ne couvre pas l'ensemble des frais des étudiants, explique sans doute en partie le nombre réduit d'étudiants qui en bénéficient : depuis 2014, seulement huit étudiants français ont effectué un séjour à l'étranger (Espagne, Italie, Allemagne, Suède, Finlande) et trois étudiants sont venus étudier à Rennes (Allemagne, Italie). Sur la même période, six enseignants du Pont Supérieur ont effectué de courts séjours à l'étranger (2 ou 3 jours) et six enseignants européens sont venus.

Il serait souhaitable que le Pont Supérieur incite davantage les étudiants à profiter de ce programme européen et soit plus pro-actif pour la recherche d'établissements d'accueil. La limite de six mois, fixée par la direction du Pont Supérieur aux étudiants français, pourrait être étendue à un an. Afin de renforcer les liens déjà existants et d'en mobiliser de nouveaux, le Pont Supérieur aurait tout intérêt à promouvoir de nouvelles formes de mobilité, rendues possibles par le programme Erasmus +, à destination des équipes pédagogiques et des personnes venant en soutien administratif.

Des échanges avec des établissements d'autres pays sont également mis en œuvre de façon ponctuelle, notamment pour la danse (Argentine, Québec).

– C –

ANALYSE DU (DE CHAQUE) CURSUS DE FORMATION

Cursus 1 : Diplôme National Supérieur Professionnel de musicien

1. Objectifs pédagogiques de la formation

Deux spécialités sont proposées en formation au DNSPM : « chef d'ensembles instrumentaux ou vocaux » (ensembles vocaux uniquement) et « instrumentiste, chanteur » (instrumentistes des répertoires classiques à contemporains, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées).

Comme indiqué en introduction, l'offre de formation au DNSP de musicien dans la spécialité « Chef d'ensembles vocaux » ne figure plus au catalogue de formation du Pont Supérieur à compter de la rentrée universitaire 2018. La décision d'y mettre un terme a été prise sur la base du constat récurrent du nombre très faible de candidats intéressés, de l'absence d'un chœur permanent à l'opéra de Rennes et des difficultés d'accès à l'opéra de Nantes.

Les objectifs pédagogiques de la formation au DNSPM dans la spécialité « instrumentiste, chanteur » sont conformes aux attendus du référentiel, avec une attention particulière portée à la réflexivité des étudiants sur leur pratique.

2. Organisation et modalités pédagogiques de la formation

Les maquettes pédagogique de la formation sont conformes au référentiel de compétence et de certification. Une partie des enseignements étant dispensés par l'université de Rennes 2, le DNSPM est délivré conjointement avec une licence de musicologie, parcours de musicien interprète.

Cursus 2 : Diplôme d'État de professeur de musique

1. Objectifs pédagogiques de la formation

Le DE est délivré dans un nombre important de disciplines :

- Enseignement instrumental ou vocal (classique à contemporain, jazz, musique ancienne, musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles)
- Formation musicale
- Accompagnement (musique, danse)
- Direction d'ensembles (instrumentaux, vocaux)

Eu égard à l'extrême imbrication des maquettes du DNSPM et du DE et à la mise en place d'un concours d'entrée commun aux deux formations, il peut paraître étonnant que le Pont Supérieur affiche des formations dans des disciplines pour lesquelles le DNSPM ne figure pas dans l'offre de formation, telles que le jazz ou la direction d'ensembles (ce qui est d'autant plus paradoxal pour ce dernier cas, cf. supra).

2. Organisation et modalités pédagogiques de la formation

Comme il a été indiqué plus haut (cf. p. 6), le cursus du DE de professeur de musique fait l'objet d'une seule maquette indifférenciée, les compétences propres à chaque discipline ou pratique étant considérées comme acquises dans le cadre du DNSPM ; mais on ne saurait se satisfaire de l'absence de formation adaptée à la pédagogie et à la didactique particulière de chacune de ces disciplines, qui requièrent souvent des savoir-faire spécifiques, et de préparation aux modalités d'exercice de la profession et au rapport à l'environnement professionnel qui ne sont pas exactement similaires selon les situations (enseignement instrumental, formation musicale, accompagnement de la danse...). Il paraît nécessaire d'inclure des modules de formation aux spécificités de ces diverses formes d'enseignement dans les maquettes de formation.

Pour les deux cursus

3. Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés

Le document d'auto-évaluation fait état d'une enquête menée sur l'insertion professionnelle des étudiants et stagiaires (musique et danse) ayant quitté l'établissement en 2015. L'enquête réalisée sous forme d'un formulaire électronique en ligne doublé d'un appel téléphonique a recueilli un taux de réponse élevé (82 %).

Un document figurant en annexe de l'auto-évaluation explicite la méthodologie et présente les résultats. Pour la musique, les 24 étudiants sollicités ont répondu, pour un total de 21 DNSPM et 17 DE.

Parmi les chiffres cités, on retiendra que 95 % de ces anciens étudiants et stagiaires en musique exercent une activité professionnelle et ont trouvé un emploi en moins d'un an, mais 81 % sont en CDD ; 42 % sont enseignants (dont 34 % dans un établissement public, 66 % dans le milieu associatif ou privé), et 12 % bénéficient du régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle ; 50 % d'entre eux exercent leur activité en Bretagne, 23 % en Pays de la Loire, 27 % dans une autre région, pour un revenu annuel net variable :

- moins de 10 000 € : 37 %
- entre 10 000 € et 20 000 € : 53 %
- entre 20 000 € et 30 000 € : 10 %

Les chiffres sont relativement semblables pour la danse, avec quelques différences notoires, par exemple la région d'exercice : il s'agit des Pays de la Loire pour 61 % des danseurs, ce qui résulte selon toute vraisemblance des liens tissés au cours de la formation avec les établissements et institutions de la région.

4. Données relatives à la formation

Les documents produits par l'établissement sont relativement complets et exhaustifs. Les compléments demandés lors de la visite sur site ont été fournis sans difficulté.

– D – CONCLUSION

1. Points forts

- Cohérence et diversité de l'offre d'enseignement, diversité des esthétiques musicales.
- Ancrage régional de la formation en musique traditionnelle, en lien avec les institutions culturelles.
- Accompagnement de l'Opéra de Rennes comme lieu privilégié d'insertion professionnelle pour les étudiants chanteurs des répertoires classique à contemporain.
- Partenariats (universités, lieux de diffusion, institutions diverses).
- Master « Arts de la scène et du spectacle vivant » en partenariat avec l'UBO.
- Place de la recherche, présence d'enseignants chercheurs dans l'équipe pédagogique.
- Attractivité (90 candidats en musique chaque année pour 20 places).
- Dialogue entre les responsables de scolarité, suivi individualisé des étudiants.

2. Points faibles

- Locaux du site de Rennes.
- Éloignement des deux sites principaux empêchant les synergies pédagogiques.
- Absence de relation entre le département danse et les musiques traditionnelles.
- Caractère indissociable des formations au DNSP de musicien et au DE de professeur de musique.
- Absence de représentation des partenaires (en particulier les universités) dans les instances de concertation.

3. Avis global

Fort de ses équipes motivées, de son offre pédagogique cohérente, de ses nombreux partenariats, le Pont Supérieur jouit d'une attractivité réelle. S'appuyant sur les pratiques et les institutions régionales, l'établissement a développé une offre reconnue en matière de musiques traditionnelles, dont les modalités de production et de transmission spécifiques enrichissent la formation de l'ensemble des étudiants.

Les conditions d'accueil et d'activité dans les locaux du site de Rennes devraient connaître une nette amélioration à l'horizon 2021-2022, lors de l'installation dans le nouveau bâtiment construit pour le conservatoire. Il reste toutefois nécessaire d'améliorer les conditions actuelles (sûreté, sécurité, confort acoustique, etc.) pour les étudiants en cours de formation qui ne profiteront pas de ce nouveau site.

Il appartient aux équipes administratives et pédagogiques du Pont Supérieur d'imaginer les solutions pour atténuer les effets de la double implantation. En effet, alors qu'un des atouts d'un établissement proposant l'enseignement de la danse et de la musique devrait être l'interaction entre les spécialités, cette interaction qui a existé par le passé est à présent fortement entravée par la distance qui sépare les deux sites de Nantes et Rennes, chacun étant assigné à l'un de ces deux champs artistiques.

4. Préconisations

- Améliorer les conditions de travail dans les locaux de Rennes : sécurité, confort acoustique, accès des PMA, propreté.
- Mettre en place tous les outils du dialogue social (espaces de dialogues, document unique d'évaluation des risques professionnels).
- Étudier en profondeur la question de la double implantation du point de vue pédagogique, économique, territorial.
- Établir des maquettes pédagogiques propres à chaque discipline du DE de professeur de musique.
- Organiser les conditions d'échange entre les enseignants du Pont Supérieur et ceux des universités partenaires.
- Mettre en œuvre un partenariat avec le CFMI de Rennes.

ANNEXE

Groupe d'experts chargés de l'évaluation :

Enseignant universitaire : Madame Florence Mouchet

Maître de conférences, Université Toulouse Jean Jaurès

Personnalité qualifiée : Monsieur François Bou

Directeur de l'Orchestre national de Lille

Inspecteur DGCA : Monsieur Philippe Ribour

Inspecteur de la création artistique, coordinateur du collège musique.

Date de la visite : 12 et 13 décembre 2018

Personnes rencontrées :

Nom et prénom	Fonction	Structure
Catherine Lefaix-Chauvel	Directrice générale	Le Pont Supérieur
Benoît Baumgartner	Directeur du département musique	Le Pont Supérieur
Cédric Alexandre	Coordonnateur musiques actuelles	Le Pont Supérieur
Alain Brunier	Coordonnateur musique de chambre	Le Pont Supérieur
Marc Clériveret	Coordonnateur musiques traditionnelles	Le Pont Supérieur
Maurice Courchay	Directeur du département danse	Le Pont Supérieur
Erwan Burban	Adjoint au directeur du département musique	Le Pont Supérieur
Nicole Martin	Assistante, formation continue musique	Le Pont Supérieur
Melaine Miossec	Administrateur par intérim	Le Pont Supérieur
Catherine Reto	Assistante, suivi Erasmus	Le Pont Supérieur
Roselyne Vallerie	Assistante, suivi scolarité DNSPM	Le Pont Supérieur
Maël Fauvy	Représentant au CA des étudiants musique	Le Pont Supérieur
Constant Le Barth	Représentant de la promotion L2 des étudiants musique	Le Pont Supérieur
Juliette Loray	Représentante de la promotion L3 des étudiants musique	Le Pont Supérieur
Minan Mandic	Représentant des étudiants DE en formation initiale	Le Pont Supérieur
Robin Moigne	Représentant étudiants DE en formation continue	Le Pont Supérieur
Amélie Rinaldo	Représentante au CA des étudiants en danse	Le Pont Supérieur
Emmanuel Parent	Directeur du département de musique	Université Rennes II
Nathalie Ronxin	PRAG	Université Rennes II
Maël Hougron	Directeur	Le Nouveau Pavillon (Bouguenais, 44)
Thierry Ménager	Directeur	Antipode MJC Rennes
Matthieu Rietzler	Directeur	Opéra de Rennes